



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 17 DU 22/01/2026

Page 1 sur 2

| NIVEAU COMPETITION | NOM DU CLUB | SANCTION | REFERENCE SANCTION | QUALITE | AMENDE FINANCIERE |
|--------------------|-------------------|---|---|---------|-------------------|
| U15 ACCESION LFNA | CHAURAY FC | L'AUTOMATIQUE | RECIDIVE D'AVERTISSEMENT | JOUEUR | 44 € |
| D1 | ST AUBIN LE CLOUD | L'AUTOMATIQUE | RECIDIVE D'AVERTISSEMENT | JOUEUR | 44 € |
| D1 | ST AUBIN LE CLOUD | L'AUTOMATIQUE | COMPORTEMENT EXCESSIF | JOUEUR | 44 € |
| D2 | BRULAIN ES | 2 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE ET DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS | RECIDIVE D'AVERTISSEMENT | JOUEUR | 44 € |
| D3 | LE TALLUD | 4 MATCHS | FAUTE GROSSIERE AVEC JOUEUR VICTIME N'AYANT PAS REPRIS LE MATCH | JOUEUR | 44 € |
| D4 | VIENNAY GATINE | L'AUTOMATIQUE | COMPORTEMENT EXCESSIF | JOUEUR | 44 € |

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 17 DU 22/01/2026

Page 2 sur 2

| COUPE SABOUREAU | USDS | L'AUTOMATIQUE | RECIDIVE D'AVERTISSEMENT | JOUEUR | 44 € |
|--------------------|-------------------------|--|---|-------------|-------|
| COUPE SABOUREAU | AIGONDIGNE FC | 4 MATCHS | TENTATIVE DE COUP | JOUEUR | 44 € |
| COUPE SABOUREAU | MAHORAISS BRESSUIRE | 3 MATCHS | FAUTE GROSSIERE | JOUEUR | 44 € |
| COUPE SABOUREAU | PERIGNE AS | 6 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE ET DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS | ACTE DE BRUTALITE | JOUEUR | 160 € |
| COUPE SABOUREAU | COULONGES THOUARSAIS | L'AUTOMATIQUE | RECIDIVE D'AVERTISSEMENT | JOUEUR | 44 € |
| COUPE SABOUREAU | COULONGES THOUARSAIS | L'AUTOMATIQUE | RECIDIVE D'AVERTISSEMENT | JOUEUR | 44 € |
| / | VASLES | AMENDE | ATTITUDE DE SPECTATEURS CLAIREMENT IDENTIFIES SUR LE MATCH FOMPERON - USDS | SPECTATEURS | 100 € |

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr